

Questions et réponses – Taux d'alcoolémie

Q : Pourquoi augmentez-vous les pénalités?

En moyenne, 22 Néo-Écossais meurent chaque année en raison d'un accident causé par l'alcool.

Nous savons que même un faible taux d'alcoolémie peut entraîner un risque considérable.

Il s'agit d'une autre initiative pour lutter contre la conduite en état d'ébriété dans notre province, qui vient d'ajouter au programme d'anti-démarrateurs éthylométriques et à la campagne 911.

Q : Les autres provinces ont-elles des pénalités semblables?

Oui, la plupart des provinces et territoires du Canada administrent des pénalités pour un taux d'alcoolémie de 0,05 %. En Saskatchewan, la limite est 0,04 %.

Q : Quelles sont les nouvelles pénalités?

La suspension du permis de conduire augmente à sept jours pour la première infraction, 15 jours pour une deuxième infraction et 30 jours pour une troisième infraction. Les conducteurs doivent également payer des frais de 89,63 \$ pour le rétablissement du permis de conduire après chaque suspension.

Q : Quelles étaient les pénalités pour la conduite avec un taux d'alcoolémie entre 0,05 % et 0,08 % avant cette nouvelle loi?

En Nouvelle-Écosse, la pénalité pour la conduite avec un taux d'alcoolémie entre 0,05 % et 0,08 % est actuellement une suspension immédiate de 24 heures.

Q : De quelle façon le taux d'alcoolémie est-il mesuré?

Le taux d'alcoolémie correspond au nombre de milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. Au Canada, la limite légale est de 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang (ou 0,08 %). En Nouvelle-Écosse, une suspension s'applique pour un taux d'alcoolémie entre 0,05 % et 0,08 %.

Q : Combien de verres puis-je consommer et toujours conduire sans problème?

La quantité d'alcool nécessaire pour être en état d'ébriété varie largement d'une personne à une autre. La seule façon de pouvoir conduire en toute sécurité est de ne pas consommer d'alcool.

Q : Pourquoi ne pas mettre en pratique un degré de tolérance zéro en ce qui a trait à l'alcool au volant?

Nous croyons que l'augmentation des pénalités pour les conducteurs dont le taux d'alcoolémie se situe entre 0,05 % et 0,08 % est un pas dans la bonne direction en ce qui a trait à la lutte contre la conduite en état d'ébriété. Dans le cas des nouveaux conducteurs, le système graduel de délivrance des permis inclut déjà une tolérance zéro.

Q : Combien de verres puis-je consommer sans dépasser la limite légale?

Chaque verre affaiblit vos facultés. Si vous avez consommé de l'alcool et que votre taux d'alcoolémie est inférieur à 0,05 %, vous pouvez tout de même être accusé de conduite en état d'ébriété. Il est impossible de connaître votre limite de consommation d'alcool. Il est important de tenir compte des autres facteurs qui jouent un rôle dans

l'affaiblissement des facultés, par exemple les médicaments sur ordonnance et sans ordonnance, la fatigue et le métabolisme.

Q : Que se produit-il si mon taux d'alcoolémie est supérieur à 0,08 %?

Vous serez accusé de conduite en état d'ébriété et, si vous êtes reconnu coupable, votre permis de conduire sera suspendu pendant 90 jours.

Q : Est-il correct de supposer que si je suis impliqué dans un accident mais que mon taux d'alcoolémie est inférieur à 0,05 %, je ne serai pas accusé de conduite en état d'ébriété?

Peu importe votre taux d'alcoolémie, s'il est déterminé que l'alcool a joué un rôle dans l'accident, vous pourriez être accusé de conduite en état d'ébriété. Toute quantité d'alcool affaiblit vos facultés.

Q : Si j'ai consommé de l'alcool en soirée, est-ce que je peux conduire le lendemain matin?

Vos facultés peuvent encore être affaiblies par l'alcool le lendemain. Vous pourriez tout de même perdre votre permis de conduire si votre taux d'alcoolémie est supérieur à la limite légale. Une douche ou une tasse de café ne vous aidera pas, il faut du temps.

Q : Que se produit-il si je suis accusé de conduite en état d'ébriété et que mon taux d'alcoolémie est de 0,08 % ou plus?

- Vous aurez un casier judiciaire.
- Votre permis de conduire sera suspendu pendant au moins 90 jours.
- Votre voiture peut être saisie.
- Vous devrez payer des frais de rétablissement de votre permis de conduire.
- Vos frais d'assurance peuvent augmenter.
- Vous pourriez perdre votre emploi.
- Vous pourriez ressentir de la honte et de la gêne.